Avis de convocation / avis de réunion

FRUCTIRESIDENCE BBC

Société Civile de Placement Immobilier
Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier
Capital social : 16 704 900 euros – RCS Paris 533 832 374
Siège social : 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris

AVIS DE CONVOCATION

Les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier **FRUCTIRESIDENCE BBC** sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 15 juin 2018 à 10 heures**, au siège social de la société situé 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après. A défaut de quorum, les associés sont informés que l'assemblée générale, sur seconde convocation, se tiendra le vendredi 22 juin 2018 à 10 heures au siège social :

1. Lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du Commissaire aux comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017.
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.
3. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions soumises à l'article L214-106 du Code monétaire et financier.
4. Approbation de la valeur comptable déterminée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.
5. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.
6. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.
7. Quitus à la société de gestion.
8. Nomination de membres du Conseil de surveillance.
9. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

PREMIÈRE RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2017.

DEUXIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition du résultat de 315 247,56 € telles qu'elles lui sont proposées par la société de gestion.

En fonction du montant distribuable qui s'établit à 330 385,96 € compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 15 138,40 €, elle convient de répartir aux associés une somme de 299 760,15 €, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et de décider d'affecter au report à nouveau la somme de 30 625,81 €.

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en jouissance est arrêté à 16,15 €.

TROISIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L214-106 du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve, telle qu'elle a été déterminée par la société de gestion, la valeur nette comptable qui ressort à 16 768 544,04 €, soit 903,43 € pour une part

CINQUIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la société de gestion, de la valeur de réalisation qui ressort à 16 012 023,51 €, soit 862,67 € pour une part,

SIXIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la société de gestion, de la valeur de reconstitution qui ressort à 18 933 743,64 €, soit 1 020,08 € pour une part.

SEPTIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la société de gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.
En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

HUITIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des nouvelles dispositions de l'article 422-201 du Règlement Général de l'AMF et du nombre de postes à pourvoir au Conseil de Surveillance (soit 10), décide, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la SCPI statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les 4 candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix :

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	ELU	NON ELU
M. JEAN-PIERRE BOUSSIER (R)			
MONSIEUR GUY GALLIC (R)			
MONSIEUR JOËL PIERSON (R)			
SCI AAAZ (R)			

(R) : Candidat en renouvellement - (C) : Nouvelle candidature

Il est précisé, conformément à la règlementation et aux Statuts, que seront exclusivement pris en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée. Par ailleurs, en cas de partage des voix, le candidat élu sera celui possédant le plus grand nombre de parts ou, si les candidats en présence possèdent le même nombre de parts, le candidat le plus âgé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

• Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER
Né le 24 juin 1950
Nombre de parts détenues : 16
Demeurant : La Picadière – Terme de Vermeil – 19600 SAINT PANTALEON DE L'ARCHE
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Retraité

• Monsieur Guy GALLIC
Né le 2 décembre 1951
Nombre de parts détenues : 30
Demeurant : 145 rue Anatole France 92290 Châtenay Malabry
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :
. Retraité/Consultant

• Monsieur Joël PIERSON
Né le 12 septembre 1959
Nombre de parts détenues : 1
Demeurant : 1, allée de la Brochardière 53000 LAVAL
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
. Directeur Gestion Privée à la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST

• SCI AAAZ
Nombre de parts détenues : 10
Demeurant : 2, allée de Marivel/96 avenue de Paris 78000 VERSAILLES
Représentée par son Gérant Monsieur Serge BLANC

Pour avis, La société de gestion : AEW CILOGER.